

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 423

20 février 2013

### SOMMAIRE

ATC Holdco S.à r.l. ....	20299	TCP Global Holdings, S.à r.l. ....	20289
LAUX & MEURERS Elektro S.à r.l. ....	20267	TEIF Germany Einbeck S.à r.l. ....	20289
Lepinet Investissements S.A. ....	20267	TEIF Germany Simmern S.à r.l. ....	20289
Les Ecrins S.A. ....	20258	TEIF Germany Urbach S.à r.l. ....	20292
Liberty Pharma S.A. ....	20268	Tevaco S.à r.l. ....	20292
Linvest S.A. ....	20268	TGC Luxembourg GMBH ....	20292
Lisac s.à r.l. ....	20268	THBIREF Management Company S.à r.l. .....	20292
Little Britain ....	20271	To Be One S.A. ....	20295
LJZ Sàrl ....	20271	Topglas Investments S.A. ....	20296
Logika Investments S.à r.l. ....	20258	Tosal ....	20258
Logwin AG ....	20258	Trust Investment Partner ....	20296
Lotus One S.à r.l. ....	20263	TSA Mexican Funds S.à r.l. ....	20268
Lugor S.à r.l. ....	20271	TSA Mexican Funds S.à r.l. ....	20264
Lumu Invest s.à r.l. ....	20271	Tuvadell Holding S.A. ....	20296
Luxbizz S.A. ....	20272	Union Consulting S.A. ....	20304
Luxbon Solar S.A. ....	20263	Unity Media Management S.A. ....	20304
Luxembourg Asset Properties S.A. ....	20263	Unity Media S.C.A. ....	20304
Luxembourg Invest Properties S. A. ....	20264	Valspar (Luxembourg) Holding Corpora- tion 1, S.à r.l. ....	20304
Luxfirex S.A. ....	20278	VPSitex Luxembourg S.à r.l. ....	20272
Luxholdco Gardien S.C.A. ....	20267	VVG S.A. ....	20279
Luxholdco GP S.à r.l. ....	20267	Wallisa Marine Investment Capital S.à. r.l. .....	20285
Luxmaschinn S.à r.l. ....	20278	Wis Telecom S.à r.l. ....	20289
Luxnel S.à r.l. ....	20279	WMT Pinnacle Holdings S.à r.l. ....	20293
Maison SANTOS S.à r.l. ....	20284		
Resolution Finance Company S.à r.l. ....	20297		
Tansad SA ....	20284		
TCP Cable S.à r.l. ....	20285		

**Les Ecrins S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 66.699.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013010272/10.

(130011727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Logika Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.394.

En date du 29 novembre 2012, la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A. a cédé ses 12.500 parts sociales de la société à responsabilité limitée Logika Investments S.à r.l. à la société à responsabilité limitée Jolimon Investments S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 171817, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Logika Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013010275/14.

(130011386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Logwin AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 40.890.

AUSZUG

Die Liste der Bevollmächtigten vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Januar 2013.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2013010276/14.

(130011559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Tosal, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.050.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE DOUZE,

LE VINGT-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE,

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

A comparu:

Monsieur Pascal RAFFY, ayant son domicile en Suisse, 2 route de Couvaloup, Ch-1166 Perroy,

ici représentée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, sur base d'une procuration sous seing privé datée du 27 novembre 2012.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer comme suit:

## Dénomination - Siège - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TOSAL".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelle au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous biens immobiliers situés à Luxembourg ou à l'Etranger.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

## Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à CHF 40.000 (quarante mille francs suisses), représenté par 40 (quarante) actions, chacune d'une valeur nominale de CHF 1.000 (mille francs suisses).

Le capital souscrit de la société peuvent être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

## Administration - Surveillance

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sont répartis en deux catégories, A et B, chaque catégorie devant en permanence compter au moins un administrateur.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopie ou télex.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs, un de catégorie A, l'autre de catégorie B, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

**Art. 19.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

**Art. 20.** Le Conseil d'Administration peut décider que, pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mardi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

**Art. 22.** L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

**Art. 23.** L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

**Art. 24.** Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

**Art. 25.** Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur.

**Art. 26.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

### Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

**Art. 27.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 28.** Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

**Art. 29.** L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 30.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 31.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

### **Disposition générale**

**Art. 32.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 1<sup>er</sup> mardi du mois de mai 2014 à 14.00 heures.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été établis, Monsieur Pascal RAFFY, précité, a déclaré souscrire à quarante (40) actions représentatives du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de CHF 40.000.- (quarante mille francs suisses) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.200.-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958, à Luxembourg Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en qualité d'administrateur de catégorie B.

- Monsieur Pascal RAFFY, né le 20 juillet 1963 à Sin el Fil, chef d'entreprise, demeurant 2 route de Couvaloup, Ch-1166 Perroy (Suisse), en qualité d'administrateur de catégorie A.

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974, à Strasbourg en France, Maître en Droit Privé, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en qualité d'administrateur de catégorie B.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- FinContrôle S.A., 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B n°42.230.

4. Le siège de la société est fixé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

5. Le mandat des administrateurs est fixé à 1 an et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2014;

6. Le mandat du commissaire est fixé à 1 an et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014;

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-H Doubet, C. Delvaux.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 janvier 2013. Relation: RED/2013/28. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé) T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013005755/243.

(130005500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

---

**Lotus One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.911.

Les comptes annuels au 27 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013010277/10.

(130012083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Luxbon Solar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 168.728.

Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 17 janvier 2013 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- Ernst & Young, une société anonyme, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, est nommée commissaire aux comptes avec effet immédiat, pour un terme prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2017 en remplacement de PricewaterhouseCoopers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013010279/16.

(130011195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Luxembourg Asset Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.713.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 18 janvier 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012;

- L'adresse professionnelle de Madame Emilie Bordaneil et Madame Valérie Emond a été transférée du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012;

- Madame Valérie Emond est nommée président du conseil d'administration avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012 et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010280/16.

(130011694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

**Luxembourg Invest Properties S. A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.652.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 18 janvier 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012;

- L'adresse professionnelle de Madame Emilie Bordaneil et Madame Valérie Emond a été transférée du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012;

- Madame Valérie Emond est nommée président du conseil d'administration avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012 et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010282/16.

(130011695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

**TSA Mexican Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.147.574,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.101.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of December.

Before us Maître Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

TAMWEEELVIEW S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B66944), hereby represented by Mr. François-Xavier Lanes, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy given on December 11<sup>th</sup>, 2012.

The said proxy, after being signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, being the sole shareholder of TSA Mexican Funds S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the name of FELTA S. à r.l., by a notary deed dated 10 April 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1306 of 6 July 2006, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to enact the following:

*First resolution*

The general meeting of the sole shareholder resolved to remove the classes of managers.

*Second resolution*

The general meeting of the sole shareholder resolved to implement a new signing regime to facilitate the payment process for amounts not exceeding EUR 500,000.-. The Company shall be bound by the signature of its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signatures of any two managers. However, for amounts not exceeding EUR 500,000.-, the Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers by the joint signatures of any two managers or by the joint signatures of any two persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. Every payment exceeding the amount of EUR 500,000.- will be subject to the approval of the board of managers of the Company through resolutions.

*Third resolution*

The general meeting of the sole shareholder resolved to implement a new quorum of presence for the meetings of the board of managers of the Company, in case of plurality of managers, so that any meeting of the board of managers will be validly held by the participation of at least two managers of the Company, either present in person or by representative.

#### Fourth resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved that any decisions of the board of managers, including the decision pertaining to the annual accounts, will be validly taken by the majority of at least two managers participating in the meeting or duly represented thereto.

#### Fifth resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 7 of the articles of association of the Company in order to reflect the first resolution. Said article will from now on read as follows:

"The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers".

#### Sixth resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to amend article 8, first paragraph, to reflect the second resolution. Said article will from now on read as follows:

" **Art. 8. Representation.** The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signatures of any two managers. However, for amounts not exceeding EUR 500,000.-, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signatures of any two managers or by the joint signatures of any two persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. The Company shall not enter into any contract or commitment which commits the Company to a total expenditure over the term of the contract or commitment in excess of EUR 500,000.- without any such contract or commitment being approved by resolution of the board of managers."

#### Seventh resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to amend the eighth and eleventh paragraph of article 9 to reflect the third and fourth resolution above. Said paragraphs will from now on read as follows:

**Eighth paragraph.** "Any meeting of the board of managers shall require the presence of at least two managers either present in person or by representative, which shall form a quorum".

**Eleventh paragraph.** "Decisions of the board of managers, including the decisions pertaining to the annual accounts, are taken by the majority of at least two managers participating in the meeting or duly represented thereto."

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

TAMWEELVIEW S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B66944), ici représentée par Mr. François-Xavier Lanes, employé privé, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été dûment signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée, étant la seule et unique associée de TSA Mexican Funds S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le nom de FELTA s.à r.l., suivant acte notarié du 10 avril 2006, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1308 du 6 juillet 2006 a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### Première résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de supprimer les catégories de gérants.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de mettre en place un nouveau régime de signature afin de faciliter le processus de paiement des sommes ne dépassant pas EUR. 500.000,-. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants. Néanmoins, pour tout montant inférieur à EUR 500.000,-, la Société sera engagée par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe de deux personnes à qui le conseil de gérance aura délégué le pouvoir de signature. Aucun contrat ou engagement liant la Société supérieur à EUR 500.000,- ne pourra être conclu ou pris sans l'accord du conseil de gérance à travers des résolutions.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de mettre en place un nouveau quorum de présence aux réunions du conseil de gérance de la Société, en cas de pluralité de gérants, de telle sorte que chaque réunion du conseil de gérance se tiendra valablement si au moins deux gérants y participent, en personne ou représenté.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé que les décisions du conseil de gérance, notamment celles se rapportant aux comptes annuels seront adoptées à la majorité d'au moins deux gérants participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article sept des statuts de la Société pour refléter la première résolution ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article huit des statuts de la Société pour refléter la première résolution ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 8. Représentation.** La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants. Néanmoins, pour tout montant inférieur à EUR 500.000,-, la Société sera engagée par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe de deux personnes à qui le conseil de gérance aura délégué le pouvoir de signature. Aucun contrat ou engagement liant la Société supérieur à EUR 500.000,- ne pourra être conclu ou pris sans l'accord du conseil de gérance à travers des résolutions.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de modifier l'alinéa 8 et l'alinéa 11 de l'article neuf des statuts de la Société pour refléter la troisième et la quatrième résolution ci-dessus. Lesdits alinéas seront dorénavant rédigés comme suit:

**Huitième alinéa.** «Les réunions du conseil de gérance se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence d'au moins deux gérants en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.»

**Onzième alinéa.** «Les décisions du conseil de gérance, notamment celles se rapportant aux comptes annuels sont adoptées à la majorité d'au moins deux gérants participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F-X. Lanes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. LAC/2012/61970. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005762/142.

(130005202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

---

**Luxholdco Gardien S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.136.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 10 décembre 2012*

Le siège social de la Société a été transféré du 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

*Pour Luxholdco Gardien SCA*

Signature

Référence de publication: 2013010283/14.

(130011799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Luxholdco GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.708.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 18 janvier 2013*

Le siège social de la Société a été transféré du 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

*Pour Luxholdco GP S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2013010284/15.

(130011790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**LAUX & MEURERS Elektro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5447 Schwebsange, 111, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 147.236.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013010285/10.

(130011244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Lepinet Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.653.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 janvier 2013*

En date du 11 janvier 2013, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration pour une durée de six ans.

Pour extrait  
Pour la Société

Référence de publication: 2013010286/12.

(130011933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Liberty Pharma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.013.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010290/10.

(130011706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Linvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.273.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013010293/10.

(130011909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Lisac s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6136 Junglinster, 20C, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 120.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 18/01/2013.

Référence de publication: 2013010295/10.

(130011896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**TSA Mexican Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.101.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth of December.

before us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TAMWEELVIEW S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B66.944),

hereby represented by Mr. François-Xavier Lanes, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

by virtue of a proxy given on 18<sup>th</sup> December 2012.

The said proxy, after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, being the sole shareholder of TSA MEXICAN FUNDS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the name of FELTA S. à r.l., by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated 10 April 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1308 of 6 July 2006, which articles of association have been modified for the last time by a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, on 18 December 2012 in the process of being published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (the "Sole Shareholder")

represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to enact the following:

### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital by the amount of two hundred sixty-five thousand six hundred ninety Euros (EUR 265,690.-) in order to bring it from its present amount of two million one hundred forty-seven thousand five hundred seventy-five Euros (EUR 2,147,575) represented by two million one hundred forty-seven thousand five hundred seventy-five (2,147,575) shares with a nominal value of one Euro to the amount of two million four hundred thirteen thousand two hundred sixty-five Euro (EUR 2.413.265), represented by two million four hundred thirteen thousand two hundred sixty-five (2.413.265) shares with a nominal value of one Euro, through the issuance of two hundred sixty-five thousand six hundred ninety (265,690) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each by converting into equity a receivable in the amount of two hundred thirty thousand six hundred ninety Euros (EUR 230,690.-) ("Contribution in Kind") and by making a contribution in cash for the amount of thirty-five thousand Euros (EUR 35,000.-) ("Contribution in Cash").

### *Second resolution* *Subscription – Payment*

Thereupon appeared TAMWEELVIEW S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 66944), (the "Subscriber"),

hereby represented by Mr. François-Xavier Lanes, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy dated 18<sup>th</sup> December 2012, which proxy, signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

In relation to the Contribution in Cash, the Subscriber declared to subscribe thirty-five thousand (35,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.) per share, and to fully pay in cash for these shares for the amount of thirty-five thousand Euros (EUR 35,000.-).

The amount of thirty-five thousand Euros (EUR 35,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot thirty-five thousand (35,000) new shares to the above mentioned Subscriber.

In relation to the Contribution in Kind, proof of the existence of the aforementioned conversion of the receivable into equity for the amount of two hundred thirty thousand six hundred ninety Euros (EUR 230,690.-) results from a Declaration of Recipient Company, issued on 18 December 2012 which has been given to the undersigned notary. The Sole Shareholder resolved to accept the subscription and to allot two hundred thirty thousand six hundred ninety (230,690) new shares to the aforementioned Subscriber.

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The capital of the Company is set at two million four hundred thirteen thousand two hundred sixty-five Euros (EUR 2,413,265.-) represented by two million four hundred thirteen thousand two hundred sixty-five (EUR 2,413,265.-) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

The other provisions of article 5 shall remain unchanged.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TAMWEELVIEW S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B66.944),

ici représentée par Mr. François-Xavier Lanes, employé privé, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été dûment signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée, étant la seule et unique associée de TSA MEXICAN FUNDS S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le nom de FELTA s.à r.l., suivant acte notarié de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, du 10 avril 2006, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1308 du 6 juillet 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Edouard Delosch, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 18 décembre 2012 en cours de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations (l'“Associé Unique”)

représenté comme mentionné ci-dessus a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 265.690,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de deux millions cent quarante-sept mille cinq cent soixante-quinze Euros (EUR 2.147.575) divisé en deux millions cent quarante-sept mille cinq cent soixante-quinze (2.147.575) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune à la somme de deux millions quatre cent treize mille deux cent soixante-cinq Euros (EUR 2.413.265), divisés en deux millions quatre cent treize mille deux cent soixante-cinq (2.413.265) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, par l'émission de deux cent soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-dix (265.690) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune par la conversion en capital de prêt pour le montant de deux cent trente mille six cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 230.690,-) (“Apport en Nature”) et par un apport en numéraire pour le montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) (“Apport en Numéraire”).

#### *Deuxième résolution Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu TAMWEELVIEW S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B66944) (le “Souscripteur”), représentée par Mr François-Xavier Lanes, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2012, qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

En ce qui concerne l'Apport en Numéraire, le Souscripteur a déclaré souscrire trente-cinq mille (35.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, à libérer intégralement en espèces pour un montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-).

Le montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trente-cinq mille (35.000) parts sociales nouvelles au Souscripteur indiqué ci-dessus.

En ce qui concerne l'Apport en Nature, preuve de l'existence de la conversion de la créance en capital pour le montant de deux cent trente mille six cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 230.690,-) résulte d'une déclaration de la Société à laquelle l'apport a été fait date du 18 décembre 2012, remise au notaire instrumentaire. L'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et d'émettre les deux cent trente mille six cent quatre-vingt-dix (230.690) parts sociales nouvelles au Souscripteur indiqué ci-dessus.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

“Le capital social souscrit est fixé à deux millions quatre cent treize mille deux cent soixante-cinq Euros (EUR 2.413.265,-) divisé en deux millions quatre cent treize mille deux cent soixante-cinq (2.413.265) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.”

Le reste de l'Article 5 reste inchangé.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F.-X. Lanes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2012. LAC/2012/62121. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005764/144.

(130005830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

---

**Little Britain, Société Anonyme.**

Siège social: L-8310 Capellen, 1C, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 18/01/2013.

Référence de publication: 2013010296/10.

(130011897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**LJZ Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 157.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 18/01/2013.

Référence de publication: 2013010297/10.

(130011888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Lugor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 102.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUGOR S.à.r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013010299/11.

(130011733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Lumu Invest s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 71A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 18/01/2013.

Référence de publication: 2013010300/10.

(130011898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Luxbizz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.  
R.C.S. Luxembourg B 138.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013010302/10.

(130011721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

**VPSitex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 174.075.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of the month of December.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Vacant Property Security Limited, an English limited company, having its registered office at Premiere House, Elstree Way Borehamwood, Hertfordshire WD6 1JH and being registered with Companies House under number 2796579, represented by Maître Ana Bramao, maître en droit., residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 5 December 2012 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company VPSitex Luxembourg S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

**Art. 1. Name.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "VPSitex Luxembourg S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

**Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (€12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€1) each. The capital of the

Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by any manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager at least 24 hours before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be quorate if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least two of the managers shall be participating in such meeting from Luxembourg. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Resolutions of the board of the managers will be recorded in minutes signed by any manager of the Company.

Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

**Art. 8. Liability managers.** The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Decision by members.** Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

**Art. 10.** Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 30 September at 11.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> April of each year and ends on 31<sup>st</sup> March of the next year.

**Art. 12. Annual accounts.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

**Art. 13.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 14. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account (if any) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16.** If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17.** For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payments (Euro)
Vacant Property Security Limited . . . . .	12,500	€12,500
Total: . . . . .	12,500	€12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,000.-.

#### *Extraordinary decision of the sole member*

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are named as managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Mark Jonathan Silver, group CEO, named as class A manager of the Company born on 1st May 1961 in London, United Kingdom, having his professional address at VPS Holdings Ltd Premiere House, Elstree Way, Borehamwood, Herts WD6 1JH, United Kingdom;

- Mr Keith Alan Reid, group FD, named as class A manager of the Company born on 5 April 1980 in Bellshill, United Kingdom, having his professional address at VPS Holdings Ltd Premiere House, Elstree Way, Borehamwood, Herts WD6 1JH, United Kingdom;

- Jan Willem Overheul, lawyer, named as class B manager of the Company born on 4th January 1982 in Neerijnen, The Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

- Mr. Jorrit Cromptvoets, manager, named as class B manager of the Company born on May 16th, 1976, in Voorst, The Netherlands, having his professional address at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> March, 2013.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Vacant Property Security Limited, une limited company de droit anglais, ayant son siège social au Premiere House, Elstree Way Borehamwood, Hertfordshire WD6 1JH et étant enregistrée au Companies House sous le numéro 2796579, représentée par Me Ana Bramao, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 5 décembre 2012 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée VPSitex Luxembourg S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «VPSitex Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la natio-

nalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500€) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1€) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gestion.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, par une décision prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance se réunira sur demande d'un gérant. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant au minimum 24 heures avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants est présente ou représentée et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion à partir du Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'agrément de la majorité des gérants de la Société (représentation comprise). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux lesquels seront signés par un gérant de la Société.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9. Décisions des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en

personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 30 septembre de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérance établit les comptes annuels.

**Art. 13.** Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 14. Distribution.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit (livres sterling)
Vacant Property Security Limited . . . . .	12.500	€12.500
Total: . . . . .	12.500	€12.500

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.000,-.

#### *Décision extraordinaire de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Mark Jonathan Silver, group CEO, nommé en tant que gérant de classe A de la Société né le 1<sup>er</sup> mai 1961 à Londres, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à VPS Holding Ltd Premiere House, Elstree Way, Borehamwood, Herts, WD6 1JH, Royaume-Uni;

- Keith Alan Reid, Group FD, nommé en tant que gérant de classe A de la Société, né le 5 avril 1980 à Bellshill, Royaume-Uni avec adresse professionnelle à VPS Holding Ltd Premiere House, Elstree Way, Borehamwood, Herts, WD6 1JH, Royaume-Uni;

- Jan Willem Overheul, avocat, nommé en tant que gérant de classe B de la Société, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, au Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Jorrit Crompvoets, gérant, nommé en tant que gérant de classe B de la Société, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 mars 2013.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de ce procès-verbal le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Bramao, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62634. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005788/351.

(130005987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

---

**Luxfirex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Luxembourg, 122-124, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.289.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013010303/14.

(130011973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Luxmaschinn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8370 Hobscheid, 71A, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 66.450.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013010304/12.

(130011565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Luxnel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9999 Weiswampach, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 133.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013010305/10.

(130011736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**VVG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 174.042.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Vania BARAVINI, dirigeante de sociétés, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, agissant à titre personnel.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par elle.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «VVG S.A.» (ci-après «la Société»).

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'Assemblée Générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et faire mettre en valeur ces titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion et la vente, sous quelque forme que ce soit, de tous biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et pourra, aux conditions et dans les termes prévus par la loi, réaliser toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le droit de propriété sur les actions de l'actionnaire en nom s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration ou le cas échéant par l'administrateur unique, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

Le capital autorisé est, pendant une période de 5 (cinq) ans prenant fin le 27 décembre 2017, de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 décembre 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le Conseil d'Administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

### **Conseil d'Administration - Surveillance de la Société**

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de cette assemblée ou ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (pas de signature électronique) contenant l'ordre du jour sera envoyé à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, dans lequel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Aucune convocation n'est nécessaire dans le cas où tous les administrateurs y ont expressément renoncé par écrit, télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation n'est par ailleurs non plus requise pour les réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer de façon effective. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. En cas d'égalité des voix, le président de la réunion a une voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considérée comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents aux séances ou par le président, ou en son absence, par le vice-président ou encore par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, agents, gérants ou autres mandataires, actionnaires ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature pour des opérations spécifiques aura été délégué par le conseil d'administration ou, dans le cas où la société a seulement un administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires, déterminera le nombre, la rémunération et la durée du mandat des commissaires, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaire(s) peut (peuvent) être réélu(s) pour un nouveau mandat.

### Assemblées Générales des Actionnaires

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir au conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Les convocations et la tenue des assemblées se feront dans les délais et suivant le quorum prévu par la loi, sauf dispositions contraire dans les présents.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

**Art. 16.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisant.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

**Art. 17.** Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur des modifications à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société n'a qu'un actionnaire unique.

### Année sociale - Bénéfices

**Art. 18.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice annuel net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des termes et conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La Société peut être dissoute et mise en liquidation à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour la modification des statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Modification des statuts

**Art. 21.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Disposition générale

**Art. 22.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Les premiers administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du Conseil d'Administration est désigné par l'Assemblée Générale Extraordinaire désignant le premier Conseil d'Administration de la Société.

#### Souscription et paiement

Les 5.000 (cinq mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit	Montant libéré
Vania BARAVINI .....	5.000	EUR 50.000	EUR 50.000
TOTAUX .....	5.000	EUR 50.000	EUR 50.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ EUR 1.000.-.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, la comparante, ès-qualité qu'elle agit, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

##### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un.

Est appelé à la fonction d'administrateur unique, son mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes du premier exercice social se clôturant le 31 décembre 2013:

Madame Vania BARAVINI, dirigeante de sociétés, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette.

##### Deuxième résolution

Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social se clôturant au 31 décembre 2013:

La société BITHIA A.G., ayant son siège social au 5, Steinhauserstrasse, CH-6340 Baar, Suisse, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Zug, sous le numéro CH-170.3.034.733-4.

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 janvier 2013. Relation: RED/2013/21. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 9 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013005789/271.

(130005373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

---

**Maison SANTOS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 55, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Maison SANTOS S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013010307/11.

(130011228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Tansad SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.882.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15.10.2012*

*Sixième résolution:*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 15.10.2012 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 15.10.2012 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Claude SCHMITZ, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TANSAD S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013009756/29.

(130011112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**TCP Cable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 171.808.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009760/10.

(130011139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**WAMICAP S.à. r.l., Wallisa Marine Investment Capital S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 174.034.

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg Grand-duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Jean-Emmanuel SAUVEE, né le 21 juin 1964 à Suresnes (France), demeurant 122 rue du Commandant Rolland, La cadenelle Chambord III, F-13008 Marseille,

représenté par Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «Wallisa Marine Investment Capital S.à.r.l.» en abrégé «WAMICAP S.à.r.l.» (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

2.3 La Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, de véhicules d'investissement de tout type (y compris des limited partnerships et structures similaires), qui ont comme objet principal l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location, de propriétés immobilières.

2.4 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

2.5 La société peut acquérir, développer, gérer, céder et plus généralement effectuer toute opération, à la fois au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, sur des brevets, des marques de fabrique ou de commerce, des dessins et modèles, des noms de domaines internet ou des droits d'auteur de logiciel relatifs aux logiciels standards.

2.6 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Les membres du conseil de gérance seront divisés en gérants de catégorie A et gérants de catégorie B. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Néanmoins, pour les opérations de gestion journalière dans le cadre de transactions effectuées à des conditions commerciales normales et dont l'implication financière est inférieure à EUR 5.000 (cinq mille) euros, la Société sera engagé par la signature d'un seul gérant de catégorie A ou par la signature d'un seul gérant de catégorie B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de pouvoirs spécifiques de gestion journalière dans le cadre de transactions effectuées à des conditions commerciales normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, lors de la réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une décision par voie circulaire sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

Monsieur Jean-Emmanuel SAUVEE, susmentionné: . . . . .	12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales
Total: . . . . .	12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

#### *Evaluation ses frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 2 (deux).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

##### *Gérant de catégorie A:*

Monsieur Jean-Emmanuel SAUVEE, né le 21 juin 1964 à Suresnes (France), gérant, dont l'adresse est au 122 rue du Commandant Rolland La cadenelle Chambord III, F-13008 Marseille.

##### *Gérant de catégorie B:*

Monsieur Claude FAVRE, né le 22 septembre 1967 à Voiron (France), gérant, dont l'adresse professionnelle est au 38 avenue du X septembre, L-2550, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi 38 avenue du X septembre, L-2550, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signe: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62808. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005792/207.

(130005127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

**TCP Global Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.002,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.013.

Suite à une cession de parts sociales, en date du 21 novembre 2012 entre The Children's Place Retail Stores, Inc et The Children's Place Canada Holdings, Inc, les 20,002 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- The Children's Place Canada Holdings, Inc, enregistré au Registre de Commerce du Delaware sous le numéro 3494321 et ayant pour adresse le 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington 19808, Etats-Unis d'Amérique, détient 20,002 parts sociales.

L'Associé Unique de la Société est:

- The Children's Place Canada Holdings, Inc, détient 20,002 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCP Global Holding S.à r.l.

Paul Galliver

Gérant B

Référence de publication: 2013009761/19.

(130010245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**TEIF Germany Einbeck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 120.743.

- Le siège social de TEIF Luxembourg Scandi S.à r.l., Associé, se trouve désormais au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009762/12.

(130010891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**TEIF Germany Simmern S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.334.

- Le siège social de TEIF Luxembourg Scandi S.à r.l., Associé, se trouve désormais au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009763/12.

(130010890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**Wis Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.408.

In the year two thousand and twelve on the twenty-third day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WIS Telecom S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,589,063 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 114.408, put into voluntary liquidation by a deed of Maître Henri BECK, notary

residing in Echternach, on the 21<sup>st</sup> of October 2010, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2630 on the 1<sup>st</sup> of December 2010 (the "Company").

There appeared:

WIS Telecom S.p.A., a private limited liability company duly incorporated and validly existing under the law of Italy, having its registered office at 56 L, Via Veneziani, I - 00148 Rome, Italy and registered under number 10193531000 (the "Sole Shareholder").

Here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled *ne varietur*, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party through its attorney requests the notary to act that:

- (i) the 500 shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and
- (ii) the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company, without issuance of new shares, by capitalization of reserve booked in the accounts of the Company;
2. Amendment of the articles of association of the Company to reflect the increase in the share capital; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

#### *First resolution*

It is resolved, for the purposes of the liquidation, and on request of the liquidator, to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 360,516.80 (three hundred sixty thousand five hundred sixteen Euro and eighty cents), so as to raise it from its current amount of EUR 2,589,063 (two million five hundred eighty-nine thousand and sixty-three Euro) to EUR 2,949,579.80 (two million nine hundred forty-nine thousand five hundred seventy-nine Euro and eighty cents), paid up by capitalization of the net wealth tax reserve booked in the accounts of the Company for 2010 in the amount of EUR 360,516.80 (three hundred sixty thousand five hundred sixteen Euro and eighty cents), without issuance of new shares, (the "Increase of Capital"), as detailed in the statement of value dated September 6<sup>th</sup> 2012, established by the liquidator, of which a copy after being signed "*ne varietur*" by the appearing and the officiating notary shall remain attached to the present deed.

#### *Second resolution*

As a result of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's corporate capital is fixed at two million nine hundred forty-nine thousand five hundred seventy-nine euros and eighty cents (EUR 2,949,579.80) represented by five hundred (500) shares without mention of a nominal value, all subscribed and fully paid- up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, that are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 1,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through his attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour d'octobre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WIS Telecom S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et un capital social de 2.589.063 EUR, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B114.408, mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 21 octobre 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2630 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 (la «Société»).

#### A comparu

WIS Telecom S.p.A., une société italienne dûment constitué et valablement existante en vertu de la loi italienne, ayant son siège social au 56 L, Via Veneziani, I - 00148 Rome, Italie et immatriculée sous le numéro 10193531000 (l'«Associé Unique»).

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

(i) les 500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour suivant, dont l'Associé Unique a été préalablement informé

(ii) et que l'Ordre du Jour est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société, sans émission de nouvelles parts sociales, par capitalisation de la réserve comptabilisée dans les comptes de la Société;

2. Modification des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital social; et

3. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé, pour des besoins de la liquidation et sur demande de liquidateur, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 360.516,80 EUR (trois cent soixante mille cinq cent seize Euros et quatre-vingts centimes), pour le porter de son montant actuel de 2.589.063 EUR (deux millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille soixante-trois Euros) à 2.949.579,80 EUR (deux millions neuf cent quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-neuf Euros et quatre-vingts centimes) libérées par capitalisation de la réserve d'impôt sur la fortune comptabilisée dans les comptes de la Société pour 2010 à concurrence d'un montant de 360.516,80 EUR (trois cent soixante mille cinq cent seize Euros et quatre-vingts centimes), sans émission de nouvelles parts sociales, Augmentation de Capital», tel que détaillé dans le rapport de valorisation du 6 septembre 2012, établi et signé par le liquidateur, dont une copie restera après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société à lire comme suit:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions neuf cent quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-neuf Euros et quatre-vingts centimes (2.949.579,80 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative sans mention de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi et au crédit duquel le montant de toutes primes payées sur une part sociale, en sus du pair comptable de ladite part sociale, sera affecté. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 1.800,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante agissant par l'intermédiaire de son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2012. Relation GRE/2012/3995. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013005796/124.

(130005994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

---

**TEIF Germany Urbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 120.735.

---

- Le siège social de TEIF Luxembourg Scandi S.à r.l., Associé, se trouve désormais au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009764/12.

(130010888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**Tevaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 89.289.

---

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TEVACO S.à r.l.*

Référence de publication: 2013009767/10.

(130011037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**TGC Luxembourg GMBH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 1, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 137.946.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013009769/12.

(130010300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**THBIREF Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.784.

---

En date du 1<sup>er</sup> Novembre 2012 les décisions des associés de la Société sont les suivantes:

- M. Keith D. Parker a démissionné de son poste de gérant de catégorie A avec effet au 1<sup>er</sup> Novembre 2012.
- Election de M. Mohamed Al Hassan, né le 19 Février 1967 à Bagdad, Iraq, et résidant professionnellement au Barwa Bank Building - Fifth Floor, Grand Hamad Street, Doha état du Qatar au poste de gérant de catégorie A avec effet au 1<sup>er</sup> Novembre 2012.

A dater du 1<sup>er</sup> Novembre, le Conseil de Gérance est en conséquence composé comme suit:

- M. David J. Clarke, Gérant de catégorie A;
- M. Mohamed Al Hassan, Gérant de catégorie A.
- M. Ken MacRae, Gérant de catégorie B;

- M. David O. McGinnis, Gérant de catégorie B;

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013009770/20.

(130010410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**WMT Pinnacle Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.137.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth of December,  
Before the undersigned, Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) Wal-Mart International Holdings, Inc., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, U.S.A., having its registered office at 702 SW 8<sup>th</sup> Street, Bentonville, Arkansas, U.S.A., and registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 3072593,

being the holder of one thousand one hundred and fifty (1,150) shares,

here represented by Ms. Katia Gauzès, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 December 2012,

2) WMT Pinnacle Holdings S.à r.l., as described below,

being the temporary holder of two hundred (200) shares, present, but not entitled to vote,

here represented by Ms. Katia Gauzès, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 December 2012,

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of WMT Pinnacle Holdings S.à r.l., hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B under number 163.137, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 August 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2528 on 19 October 2011. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 24 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 582 on 6 March 2012.

The appearing parties, representing the whole share capital of the Company consider the following agenda:

*Agenda*

1) Reduction of the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) in order to reduce it from its present amount of one hundred thirty-five thousand (USD 135,000) to one hundred fifteen thousand US dollars (USD 115,000) by cancellation of two hundred (200) shares, having a par value of one hundred US dollars (USD 100) each that are temporarily held by the Company following the redemption by the Company on 13 December 2012 of two hundred (200) shares held in the Company by Wal-Mart Holdings International, Ltd, a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o Peyer Alder Keiser, Pestalozzistrasse 2, CH-8201 Schaffhausen, Switzerland, and registered with the Company Register (Handelsregister) under number CH-290.3.014.271 -1.

2) Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association so that it shall henceforth reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred fifteen thousand US dollars (USD 115,000), represented by one thousand one hundred fifty (1,150) shares with a nominal value of one hundred US dollars (USD 100) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Then, the voting shareholder requested the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting, having reviewed the interim financial statements of the Company, resolves to reduce the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) in order to reduce it from its present amount of one hundred thirty-five thousand US dollars (USD 135,000) to one hundred fifteen thousand US dollars (USD 115,000) by cancellation of two hundred (200) shares, having a par value of one hundred US dollars (USD 100) each that are temporarily held by the Company following the redemption by the Company on 13 December 2012 of two hundred (200) shares held in the Company by Wal-Mart Holdings International Ltd, a company incorporated

and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o Peyer Alder Keiser, Pestalozzistrasse 2, CH-8201 Schaffhausen, Switzerland, and registered with the Company Register (Handelsregister) under number CH-290.3.014.271-1.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 6 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred fifteen thousand US dollars (USD 115,000), represented by one thousand one hundred fifty (1,150) shares with a nominal value of one hundred US dollars (USD 100) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le treize décembre,

Par devant le soussigné, Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

Wal-Mart International Holdings, Inc., une société constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 702 SW 8<sup>th</sup> Street, Bentonville, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Office of the Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3072593,

titulaire de mille cent cinquante (1.150) parts sociales,

représentée aux fins des présentes par Madame Katia Gauzès, Maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 décembre 2012.

2) WMT Pinnacle Holdings S.à r.l., telle que décrite ci-dessous,

titulaire de deux cents (200) parts sociales, présente, mais n'ayant pas le droit de voter,

représentée aux fins des présentes par Madame Katia Gauzès, Maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 décembre 2012.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes sont les seuls associés de WMT Pinnacle Holdings S.à r.l., ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163.137, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2528 le 19 octobre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 24 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 582 le 6 mars 2012.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, examinent l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) afin de le réduire de son montant actuel de cent trente-cinq mille dollars américains (USD 135.000) à cent quinze mille dollars américains (USD 115.000) par l'annulation de deux cents (200) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, qui sont temporairement détenues par la Société en conséquence du rachat par cette dernière en date du 13 décembre 2012 de deux cents parts (200) sociales détenues par Wal-Mart Holdings International Ltd, une société immatriculée et existant sous les lois de la Suisse ayant son siège social c/o Peyer Alder Keiser, Pestalozzistrasse 2, CH-8201 Schaffhausen, Suisse, et immatriculée au Registre du Commerce (Handelsregister) sous le numéro CH-290.3.014.271 -1.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent quinze mille dollars américains (USD 115.000), représenté par mille cent cinquante (1.150) parts sociales d'une valeur nominale unitaire de cent dollars américains (USD 100).

Chaque part sociale donne droit à une voix en assemblée générale ordinaire et extraordinaire.»

Puis, l'associé votant a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des associés, ayant examiné les comptes intérimaires de la Société, décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) afin de le réduire de son montant actuel de cent trente-cinq mille dollars américains (USD 135.000) à cent quinze mille dollars américains (USD 115.000) par l'annulation de deux cents (200) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, qui sont temporairement détenues par la Société en conséquence du rachat par cette dernière en date du 13 décembre 2012 de l'intégralité des deux cents parts (200) sociales détenues par Wal-Mart Holdings International, Ltd, une société immatriculée et existant sous les lois de la Suisse ayant son siège social c/o Peyer Alder Keiser, Pestalozzistrasse 2, CH-8201 Schaffhausen, Suisse, et immatriculée au Registre du Commerce (Handelsregister) sous le numéro CH-290.3.014.271-1.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent quinze mille dollars américains (USD 115.000), représenté par mille cent cinquante (1.150) parts sociales d'une valeur nominale unitaire de cent dollars américains (USD 100).

Chaque part sociale donne droit à une voix en assemblée générale ordinaire et extraordinaire.»

*Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital s'élève à environ EUR 2.500.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais prévaut.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZÈS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61732. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005800/139.

(130004995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

**To Be One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.727.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2012, enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2013, LAC/2013/452, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "TO BE ONE S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 122727 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 189 du 15 février 2007.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 5 décembre 2012, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009777/22.

(130010693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**Topglas Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 101.712.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 10 janvier 2013*

1. la démission des Administrateurs:

- Kai Hennen, avec adresse à 58, Rue Charles Martel L - 2134 Luxembourg a été acceptée avec effet au 20 décembre 2012.

- Johannes Adam Smit, avec adresse à 58, Rue Charles Martel L - 2134 Luxembourg a été acceptée avec effet au 20 décembre 2012.

2. la nomination des Administrateurs:

- Mathieu Gangloff, avec adresse à 58, Rue Charles Martel L - 2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 20 décembre 2012 et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

- Noel Mc Cormack, avec adresse à 58, Rue Charles Martel L - 2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 20 décembre 2012 et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013009779/21.

(130010467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**Trust Investment Partner, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.407.

—  
Les statuts coordonnés de la prédite société au 17 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 janvier 2013.

Maître Marc LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2013009786/13.

(130011064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**Tuvadel Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merle.

R.C.S. Luxembourg B 142.935.

—  
*Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 21 décembre 2012*

En date du 21 décembre 2012, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. transférer le siège social de la Société de 18, rue de l'eau L-1449 Luxembourg, à 63-65 rue de Merle L-2146 Luxembourg.

2. d'accepter les démissions de Mr. Sébastien Gravière, Mr. Michael Zianveni, Mr. Jean-Yves Nicolas et Mr. Marc Koeune de leur mandat d'administrateurs de la Société, avec effet au 10 décembre 2012.

3. de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 21 décembre 2012, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2018:

- Madame Magali Fetique, employée privée, née le 1<sup>er</sup> février 1981 à Metz (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Monsieur Massimo Raschella, employé privé, né le 16 avril 1978 à Differdange (Luxembourg), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Madame Chloé Gaubert, employée privée, née le 12 novembre 1982 à Lyon (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

4. de nommer Veridice S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154843, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 21 décembre 2012, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

TUVADEL HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013009787/28.

(130011002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**Resolution Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.470.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November.

before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Resolution (Luxembourg) S.C.A., SICAR en liquidation volontaire, a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 105.482, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the "Sole Shareholder").

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Resolution Finance Company S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.470, with registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, (the "Company");

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated December 27, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N° 389 of February 14, 2008. The articles were amended pursuant to a notarial deed dated February 17, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N° 1189 of June 3, 2011.

- the Company's capital is set at GBP 80,040.- (eighty thousand forty Pounds Sterling) represented by 667 (six hundred sixty-seven) shares with a par value of GBP 120.- (one hundred twenty Pounds Sterling) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente novembre.

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Resolution (Luxembourg) S.C.A., SICAR en liquidation volontaire, une société de droit Luxembourg, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 105.482, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Actionnaire Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les actions de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Resolution Finance Company S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.470, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, (la "Société");

- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 27 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 389 du 14 février 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 17 février 2011 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1189 du 3 juin 2011.

- le capital social de la Société est fixé à GBP 80.040,- (quatre-vingt mille quarante Livres Sterling) représenté par 667 (six cent soixante-sept) actions d'une valeur nominale de GBP 120,- (cent vingt Livres Sterling) chacune;

- par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Actionnaire Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16436. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013006367/91.

(130006446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**ATC Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.508.902,65.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.253.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rowan Nominees Limited, a company registered in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered under number 00712898 ("Rowan Nominees"),

Hereby represented by Johan Dejans, Employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 December 2012,

HgCapital Nominees Limited, a company registered in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered under number 05650156 ("HgCapital Nominee")

Hereby represented by Johan Dejans, Employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 December 2012, and

Stichting Administratiekantoor Amadeus B, a Foundation registered in the Netherlands, with registered office at 123 1HG, Fred. Roeskestraat, NL-1076 EE Amsterdam and registered under number 51065266 ("STAK B")

Hereby represented by Johan Dejans, Employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 December 2012, and

Stichting Administratiekantoor Amadeus P, a Foundation registered in the Netherlands, with registered office at 123 1HG, Fred. Roeskestraat, NL-1076 EE Amsterdam and registered under number 51065320 ("STAK P")

Hereby represented by Johan Dejans, Employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 December 2012, and

Stichting Administratiekantoor Amadeus A, a Foundation registered in the Netherlands, with registered office at 123 1HG, Fred. Roeskestraat, NL-1076 EE Amsterdam and registered under number 51065290 ("STAK A")

Hereby represented by Johan Dejans, Employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 December 2012, the "Shareholders").

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of ATC Holdco S.à r.l. a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of six million four hundred and fifty-two thousand four hundred and two euro and sixty five cent (EUR 6,452,402.65) with registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 13 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2598 of 27 November 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.253 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 22 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2858 on November 24, 2012.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the share capital of the Company by an amount of fifty-six thousand five hundred euro (EUR 56,500.-) so as to raise it from its current amount of six million four hundred and fifty-two thousand four hundred and two euro and sixty five cent (EUR 6,452,402.65) to six million five hundred and eight thousand nine hundred and two euro and sixty-five cents (EUR 6,508,902.65).

2 To issue one million eight hundred eighty-three thousand three hundred thirty-five (1,883,335) new Class A 1 Shares, one million eight hundred eighty-three thousand three hundred thirty-four (1,883,334) new Class A 2 Shares and one million eight hundred eighty-three thousand three hundred thirty-one (1,883,331) new Class A 3 Shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each with payment of a share premium of zero point zero six euro (EUR 0.06) per share.

3 To accept subscription for one million eight hundred eighty-three thousand three hundred thirty-five (1,883,335) new Class A 1 Shares, one million eight hundred eighty-three thousand three hundred thirty-four (1,883,334) new Class A 2 Shares and one million eight hundred eighty-three thousand three hundred thirty-one (1,883,331) new Class A 3 Shares by Stichting Administratiekantoor Amadeus A, a foundation (stichting), established in the Netherlands, having its seat in Amsterdam, its address at 1076 EE Amsterdam, Fred. Roeskestraat 123 1HG and registered under company number 51065290 ("Stak A") with payment of a share premium in a total amount of three hundred and thirty-nine thousand euro (EUR 339,000.-) and payment for the subscription of such new shares by a contribution in cash.

4 To amend paragraph 5.1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of fifty-six thousand five hundred euro (EUR 56,500.-) so as to raise it from its current amount of six million four hundred and fifty-two thousand four hundred and two euro and sixty five cent (EUR 6,452,402.65) to six million five hundred and eight thousand nine hundred and two euro and sixty-five cents (EUR 6,508,902.65).

*Second resolution*

The Shareholders resolved to issue one million eight hundred eighty-three thousand three hundred thirty-five (1,883,335) new Class A 1 Shares, one million eight hundred eighty-three thousand three hundred thirty-four (1,883,334) new Class A 2 Shares and one million eight hundred eighty-three thousand three hundred thirty-one (1,883,331) new Class A 3 Shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each with payment of a share premium of zero point zero six euro (EUR 0.06) per share.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

Stak A, prenamed, hereby represented by Johan Dejans, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 December 2012;

which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. (the "Subscriber")

The Subscriber declared to subscribe for one million eight hundred eighty-three thousand three hundred thirty-five (1,883,335) new Class A 1 Shares, one million eight hundred eighty-three thousand three hundred thirty-four (1,883,334) new Class A 2 Shares and one million eight hundred eighty-three thousand three hundred thirty-one (1,883,331) new Class A 3 Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share and to fully pay in cash for these shares, with payment of a share premium of zero point zero six euro (EUR 0.06) per share.

The amount of three hundred and ninety-five thousand and five hundred euro (EUR 395,500.-) consisting of fifty-six thousand five hundred euro (EUR 56,500.-) nominal value added with three hundred and thirty-nine thousand euro (EUR 339,000.-) share premium, was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Third resolution*

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot newly issued shares according to the above mentioned subscription.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolved to amend paragraph 5.1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above resolutions.

As a consequence paragraph 5.1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

**" 5. Share capital. (paragraph 5.1).**

5.1 The share capital is set at six million five hundred and eight thousand nine hundred and two euro and sixty-five cents (EUR 6,508,902.65).which is divided into:

(a) four million seven hundred and eighty-five thousand two hundred and fifty-four (4,785,254) class 1 Preference shares (the "Class 1 Preference Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(b) four million seven hundred and eighty-five thousand two hundred and fifty-one (4,785,251) class 2 Preference shares (the "Class 2 Preference Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(c) four million seven hundred and eighty-five thousand two hundred and forty-three (4,785,243) class 3 Preference shares (the "Class 3 Preference Shares" together with the Class 1 Preference Shares and the Class 2 Preference Shares referred to as the "Class Preference Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(d) twenty-six million six hundred eighty-eight thousand eight hundred and ninety-eight (26,688,898) class A 1 ordinary shares (the "Class A 1 Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(e) twenty-six million six hundred eighty-eight thousand eight hundred and ninety (26,688,890) class A 2 ordinary shares (the "Class A 2 Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(f) twenty-six million six hundred eighty-eight thousand eight hundred and seventy-nine (26,688,879) class A 3 ordinary shares (the "Class A 3 Shares" together with the Class A 1 Shares and Class A 2 Shares referred to as the "Class A Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(g) one hundred eighty-seven million thirteen thousand nine hundred and forty (187,013,940) class B 1 ordinary shares (the "Class B 1 Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(h) one hundred eighty-seven million thirteen thousand nine hundred thirty-two (187,013,932) class B 2 ordinary shares (the "Class B 2 Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(i) one hundred eighty-seven million thirteen thousand nine hundred twenty-eight (187,013,928) class B 3 ordinary shares (the "Class B 3 Shares" together with the Class B 1 Shares and Class B 2 Shares referred to as the "Class B Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de décembre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rowan Nominees Limited, une société enregistrée en Angleterre et aux Pays de Galle, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 00712898 («Rowan Nominees»), représentée aux fins des présentes par Johan Dejans, employé, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 décembre 2012.

Hg Capital Nominees Limited, une société enregistrée en Angleterre et aux Pays de Galle, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 05650156 («Hg Capital Nominee»),

représenté aux fins des présentes par Johan Dejans, employé, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 décembre 2012,

Stichting Administratiekantoor Amadeus B, une Fondation enregistré au Pays-Bas, ayant son siège social à 123 1HG, Fred. Roeskestraat, NL-1076 EE Amsterdam et enregistrée sous numéro 51065266 ("STAK B"),

représenté aux fins des présentes par Johan Dejans, employé, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 24 décembre 2012, et

Stichting Administratiekantoor Amadeus P, une Fondation enregistré au Pays-Bas, ayant son siège social à 123 1HG, Fred. Roeskestraat, NL-1076 EE Amsterdam et enregistrée sous numéro 51065320 ("STAK P"),

représenté aux fins des présentes par Johan Dejans, employé, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 décembre 2012, et

Stichting Administratiekantoor Amadeus A, une Fondation enregistré au Pays-Bas, ayant son siège social à 123 1HG, Fred. Roeskestraat, NL-1076 EE Amsterdam et enregistrée sous numéro 51065290 ("STAK A"),

représenté aux fins des présentes par Johan Dejans, employé, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 décembre 2012, les "Associés").

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de ATC Holdco S.à r.l. une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Luxembourg, dont le capital social s'élève à six million quatre cent cinquante-deux mille quatre cent deux euros et soixante cinq centimes (EUR 6,452,402.65) ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, du 13 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2598 du 27 novembre 2010 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.253 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 22 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2858 en date du 24 novembre 2012.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinquante-six mille cinq cent euros (EUR 56.500,-) pour le porter de son montant actuel de six millions quatre cent cinquante-deux mille quatre cent deux euros soixante-cinq centimes (EUR 6.452.402,65) à six millions cinq cent huit mille neuf cent deux euros soixante-cinq centimes (EUR 6.508.902,65).

2. Emission de un million huit cent quatre-vingt trois mille trois cent trente-cinq (1.883.335) nouvelles Parts Sociales de Classe A 1, un million huit cent quatre-vingt trois mille trois cent trente-quatre (1.883.334) nouvelles Parts Sociales de Classe A 2 et un million huit cent quatre-vingt trois mille trois cent trente et un (1.883.331) nouvelles Parts Sociales de Classe A 3, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune avec paiement d'une prime d'émission de zéro virgule zéro six euro (EUR 0,06) par part sociale.

3. Acceptation de la souscription un million huit cent quatre-vingt trois mille trois cent trente-cinq (1.883.335) nouvelles Parts Sociales de Classe A 1, un million huit cent quatre-vingt trois mille trois cent trente-quatre (1.883.334) nouvelles Parts Sociales de Classe A 2 et un million huit cent quatre-vingt trois mille trois cent trente et un (1.883.331) nouvelles Parts Sociales de Classe A 3, par Stichting Administratiekantoor Amadeus A, une Stichting Administratiekantoor, établie aux Pays-Bas, dont le siège est à Amsterdam, ayant pour adresse le 1076 EE Amsterdam, Fred. Roeskestraat 123 1HG et inscrite au registre des sociétés sous le numéro 51065290 (la «Stak A») avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent trente-neuf mille euros (EUR 339.000,-) et libération de ces nouvelles parts sociales par apport en espèces.

4. Acceptation du transfert des parts sociales souscrites par le Modification du paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante six mille cinq cent euro (EUR 56.500,-) pour le porter de son montant actuel de six million quatre cent cinquante-deux mille quatre cent deux euro et soixante cinq centimes d'euros (EUR 6.452.402,65) à six millions cinq cent huit mille neuf cent deux euro soixante-cinq centimes d'euro (EUR 6.508.902,65).

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé d'émettre un million huit cent quatre-vingt trois mille trois cent trente-cinq (1.883.335) nouvelles Parts Sociales de Classe A 1, un million huit cent quatre-vingt trois mille trois cent trente-quatre (1.883.334) nouvelles Parts Sociales de Classe A 2 et un million huit cent quatre-vingt trois mille trois cent trente et un (1.883.331) nouvelles Parts Sociales de Classe A 3, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune avec paiement d'une prime d'émission de zéro virgule zéro six euro (EUR 0,06) par part sociale.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu:

Stak A, prénommée, représentée par Johan Dejans, employé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2012,

qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(le «Souscripteur»)

Le Souscripteur a déclaré souscrire un million huit cent quatre-vingt trois mille trois cent trente-cinq (1.883.335) nouvelles Parts Sociales de Classe A 1, un million huit cent quatre-vingt trois mille trois cent trente-quatre (1.883.334) nouvelles Parts Sociales de Classe A 2 et un million huit cent quatre-vingt trois mille trois cent trente et un (1.883.331) nouvelles Parts Sociales de Classe A 3, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune avec paiement d'une prime d'émission de zéro virgule zéro six euro (EUR 0,06) par part sociale.

Le montant de trois cent quatre-vingt quinze mille cinq cent euro (EUR 395.500,-) provenant de cinquante-six mille cinq cent euro (EUR 56.500,-) valeur nominale avec trois cent trente-neuf mille euro (EUR 339.000,-) de prime d'émission, a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

En conséquence, le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

#### " 5. Capital social. (paragraphe 5.1).

5.1 Le capital émis de la Société est fixé à six millions cinq cent huit mille neuf cent deux euro soixante-cinq centimes d'euro (EUR 6.508.902,65) divisé en:

(a) quatre millions sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante-quatre (4.785.254) parts sociales de Préférence de classe 1 (les «Parts Sociales de Préférence de Classe»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

(b) quatre millions sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante et un (4.785.251) parts sociales de Préférence de classe 2 (les «Parts Sociales de Préférence de Classe 2»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

(c) quatre millions sept cent quatre-vingt-cinq mille deux quarante-trois (4.785.243) parts sociales de Préférence de classe 3 (les «Parts Sociales de Préférence de Classe 3», ensemble avec les Parts Sociales de Préférence de Classe 1 et les Parts Sociales de Classe 2, les «Parts Sociales de Classe Préférence»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

(d) vingt-six millions six cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (26.688.898) parts sociales de classe A 1 (les «Parts Sociales de Classe A 1»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

(e) vingt-six millions six cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-dix (26.688.890) parts sociales de classe A 2 (les «Parts Sociales de Classe A 2»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

(f) vingt-six millions six cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-dix-neuf (26.688.879) parts sociales de classe A 3 (les «Parts Sociales de Classe A 3», ensemble avec les Parts Sociales de Classe A 2 et les Parts Sociales de Classe A 3, les «Parts Sociales de Classe A»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées

(g) cent quatre-vingt sept millions treize mille neuf cent quarante (187.013.940) parts sociales de classe B 1 (les «Parts Sociales de Classe B 1»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

(h) cent quatre-vingt sept millions treize mille neuf cent trente-deux (187.013.932) parts sociales de classe B 2 (les «Parts Sociales de Classe B 2»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

(i) cent quatre-vingt sept millions treize mille neuf cent vingt-huit (187.013.928) parts sociales de classe B 3 (les «Parts Sociales de Classe B 3», ensemble avec les Parts Sociales de Classe B 1 et les Parts Sociales de Classe B 2, les «Parts Sociales de Classe B»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille huit cents (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: J. DEJANS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 2 janvier 2013. Relation: DIE/2013/214. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005959/272.

(130006206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**Unity Media Management S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.624.

En date du 28 mai 2010, la Société a procédé au rachat de ses propres actions comme suit:

- 3.743,2465 actions

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 49-8 (8) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Unity Media Management S.A., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013009793/14.

(130011130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**Unity Media S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.625.

En date du 28 mai 2010, la Société a procédé au rachat de ses propres actions comme suit:

- 3.743,2465 actions

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 49-8 (8) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Unity Media S.C.A., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013009794/14.

(130011129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**Union Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 139.115.

Je vous prie d'accepter par la présente notre démission en tant que Commissaire aux Comptes de la société UNION CONSULTING S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 décembre 2012.

CONCILIUM Sarl

Commissaire

Serge de Ceuninck

Gérant unique

Référence de publication: 2013009795/14.

(130010343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**Valspar (Luxembourg) Holding Corporation 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 171.157.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 28 septembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 octobre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013009798/14.

(130010473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---